

PROCÈS-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Date de la convocation : 20/11/2024.

Date d'affichage : 20/11/2024.

L'An Deux Mil Vingt-Quatre,

Le vingt-sept novembre,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3ème adjointe, Mme Chantal GENTY, 4ème adjointe, Mme Jessaline BINET, Mme Mélinda CORNE, M. Benoît DEBRY, Mme Elisabeth LÉLU, M. Michel PILOQUET, M. Patrick SAUTEREAU, M. Serge SOSIEWICZ, M. Frédéric ZALEWSKI.

Absents : Mme Florence AUCOIN a donné procuration à M. Patrick SAUTEREAU. M. Sébastien CIUDAD a donné procuration à Mme Christiane BOCQUET. M. Pascal RIALLOT a donné procuration à Mme Chantal GENTY.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024.**

3 **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) **PERSONNEL**, recrutement en 2025 d'un chef de projet au titre du programme « Petites Villes de Demain », Participation financière de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents (risque prévoyance),
- b) **MUSEE**, approbation du plan de récolement décennal 20216/2025,
- c) **SIAEP de la Bourgogne nivernaise et des Vaux du Beuvron**, présentation des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable,
- d) **CCHNVY**, présentation des rapports annuels 2023 d'activités, dédiés aux déchets, dédiés à l'assainissement collectif et non collectif,
- e) **CAMPING**, proposition d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) par la société Onlycamp dès la saison touristique de 2025.

4 **ADMINISTRATION FINANCES**

- f) **CREANCES IRRECOUVRABLES**, état en non-valeur pour 2024,
- g) **SUBVENTIONS COMMUNALES**, approbation des propositions d'attributions de subventions effectuées lors de la commission communale du 25 octobre courant,
- h) **TRAVAUX 1 RUE DE VEZELAY**, missions d'études techniques d'ingénierie BET CHEVRIER et demandes d'aides financières,

- i) **IMMEUBLE BARRAT**, travaux d'étayage offre de l'entreprise DULION CHARPENTE et sollicitations d'aides financières publiques auprès de l'Europe et de l'Etat,
- j) **TRAVAUX AUX ECOLES**, point sur le chantier et la mission du maître d'œuvre.

5 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré douze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

M^{me} Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 septembre 2024

Le procès-verbal de cette réunion a été approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux. Il a été arrêté et signé en date de ce jour par Monsieur le Maire et la secrétaire de cette séance.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ACTÉES LORS DE LA RÉUNION

- 1) **Délibération n° 2024-52** – dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », recrutement en CDD d'un poste de chef de projet du 6 janvier 2025 au 31 décembre 2027.
Approuvée à l'unanimité.
- 2) **Délibération n° 2024-53** – à compter du 1^{er} janvier 2025, participation de l'employeur au risque prévoyance pour tous les agents de la collectivité, sans distinction de statut, de catégorie ou de situation familiale (procédure de labellisation).
Approuvée à l'unanimité.
- 3) **Délibération n° 2024-54** – approbation du plan de récolement décennal 2016-2025 pour le musée municipal Auguste Grasset.
Approuvée à l'unanimité.
- 4) **Délibération n° 2024-55** – présentation du rapport 2023 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de la Bourgogne nivernaise.
Approuvée à l'unanimité.
- 5) **Délibération n° 2024-56** – présentation du rapport 2023 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du SIAEP des Vaux du Beuvron.
Approuvée à l'unanimité.
- 6) **Délibération n° 2024-57** – présentation du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne.
Approuvée à l'unanimité.

- 7) **Délibération n° 2024-58** – présentation du rapport annuel d'activités 2023 dédiés aux déchets de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne.
Approuvée à l'unanimité.
- 8) **Délibération n° 2024-59** – présentation des rapports annuels d'activités 2023 dédiés à l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne.
Approuvée à l'unanimité.

Arrivée à 19 h 30 mn de M. Sébastien CIUDAD qui prend place au sein de l'assemblée et qui prend part aux votes des prochaines délibérations qui figurent à l'ordre du jour.

- 9) **Délibération n° 2024-60** – convention d'occupation temporaire pour le camping du Moulin Naudin avec la SAS ONLYCAMP, pour une durée de 7 ans et ce dès la prochaine saison touristique.
Approuvée à la majorité 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS
(Mme AUCOIN, M. SAUTEREAU, M. ZALEWSKI).
- 10) **Délibération n° 2024-61** – admission en non-valeurs de créances irrécouvrables d'un montant de 102,00 € pour le service de la garderie municipale.
Approuvée à l'unanimité.
- 11) **Délibération n° 2024-62** – attribution de subventions communales aux associations pour un montant total de 11 060,00 €.
Approuvée à l'unanimité
- 12) **Délibération n° 2024-63** – budget prévisionnel de mise en sécurité de l'espace rue de Vézelay et de ses abords pour un montant de 236 640,00 € H.T. avec un autofinancement à hauteur de 20 %. Demande de financement au titre de la DETR/DSIL 2025 (Etat), du FEDER Rural (l'Europe via le Conseil Région de BFC), des financements Centralité rurale en région (Région BFC).
Approuvée à l'unanimité
- 13) **Délibération n° 2024-64** – approbation du devis de l'entreprise DULION CHARPENTE s'élevant à la somme de 112 328.90 € H.T. pour consolider temporairement le bâtiment Rex Barrat (mise en place des étalements, de visites trimestrielles du matériel installé et de dépose des étalements).
Approuvée à la majorité 14 voix POUR et 1 ABSTENTION *(M. ZALEWSKI).*
- 14) **Délibération n° 2024-65** – budget prévisionnel et financements sollicités relatifs à la sécurisation de l'immeuble Barrat pour un montant de 873 864,00 € H.T., avec un autofinancement à hauteur de 20 %. Les demandes de financements seront effectués au titre de la DETR/DSIL 2025 (Etat), de la Centralité rurale en région (Région BFC), du FEDER rural (l'Europe via le Conseil Région de BFC).
Approuvée à la majorité 12 voix POUR et 3 CONTRE *(Mme AUCOIN, M. SAUTEREAU, M. ZALEWSKI).*
- 15) **Délibération n° 2024-66** – résiliation du marché public pour faute relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux aux écoles..
Approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Questions diverses sollicitées par M. Frédéric ZALEWSKI

1. Quelles sont les conséquences sur les investissements de la commune - notamment le bâtiment Rex Barrat - des annonces de réduction des dotations aux territoires de la part de l'État, en particulier s'agissant du « fond vert » ?
2. Le comité local pour l'emploi de Varzy existe-t-il toujours et à quelle échéance va être créé l'EBE de Varzy ? Qu'en est-il du vivier de 250 personnes concernées évoqué lors d'un précédent conseil municipal ?
3. Pourquoi le Musée Auguste Grasset n'est-il pas membre du réseau « la clé des musées » comprenant 17 musées du territoire, dont ceux de Clamecy, Bibracte ou Vezelay ?

Réponses de Monsieur le Maire

1. En effet, un dossier « fond vert – recyclage foncier » a été déposé fin 2023 par la collectivité et il n'a pas eu de suite favorable donnée par les services de l'Etat pour cette opération. C'est pourquoi, lors de cette séance, il sera présenté la mise à jour du budget prévisionnel de la sécurisation de l'immeuble Barrat avec une sollicitation de financements auprès de l'Etat (DETR/DSIL 2025), de la Région (Centralité rurale en région), de l'Europe via la Région BFC (FEDER Rural - en remplacement du fond vert).
2. A ce jour, le comité local pour l'emploi de Varzy est en sommeil. Malheureusement, très peu de personnes à la recherche d'un emploi ont pris contact ou se sont intéressées à ce dispositif ; tout autant que les bénévoles se sont « essouffés » dans le temps.
3. Communication de l'argumentaire communiquée par Mme Stéphanie RABUSSIÈRE-RINGEVAL, Attachée de conservation au Conseil Départemental de la Nièvre :

Qu'est-ce que la clé des musées ? A l'origine, en 2001, c'est un partenariat entre l'office de tourisme d'Autun, le Conseil général de la Nièvre et le site de Bibracte. Les trois structures décident de mettre en place une offre privilégiée de billetterie inter sites, dans le but de faire circuler les visiteurs d'évaluer statistiquement les flux. Cette offre permet aux visiteurs de parcourir des musées du territoire selon leurs goûts et leurs envies, tout en bénéficiant de prix préférentiels durant une saison.

Le fonctionnement. Cette opération à la fois culturelle et promotionnelle, appelée « Clé des musées » repose sur le principe suivant : l'achat d'un billet d'entrée dans l'un des musées donne droit à un tarif réduit sur le prix du billet d'entrée des autres musées partenaires. Un dépliant est édité à 30 000 exemplaires pour présenter les institutions culturelles adhérentes. Tous les partenaires s'engagent à mettre ce document commun sur leur banque d'accueil, à la disposition des visiteurs, et à en faire la promotion lors de l'achat du billet d'entrée dans leur structure, afin de permettre le renvoi du public d'un site à l'autre. Chacun prévoit également, dans la mesure du possible, un espace réservé à la promotion des autres partenaires dans son musée. Enfin, chaque musée fait apparaître l'offre « Clé des musées » sur sa propre documentation d'appel ainsi que sur son site internet.

Le coût. En 2024, 123.36 € par page + 740.18 € pour les 6 pages communes/nombre de structures.

Pourquoi le musée de Varzy n'est-il pas adhérent à ce dispositif ? La Clé des musées est un dispositif conçu par et pour les structures culturelles du Parc Naturel Régional du Morvan. Une exception a été faite pour Clamecy (très proche de la « frontière » géographique). Le musée Auguste Grasset n'a pas sa place dans ce dispositif. En revanche, un rapprochement des autres musées du département tels que Cosne, St Amand-en-Puisaye et Nevers pourrait être envisagé (une action se profile à l'horizon 2025, sans participation financière). D'autre part, les retombées en termes de visiteurs du dispositif Clé des musées sont peu importantes.

↳ Travaux réseau de chaleur public :

Les travaux sont en cours sur la chaufferie située rue du 8 mai 1945. Depuis début octobre, l'entreprise de travaux public RABOURDIN œuvre dans les rues de Varzy (rue de l'Hôtel de Ville, rue de la caserne, rue des forges et rue du 8 mai 1945) afin de préparer les liaisons vers les bâtiments qui seront reliés à ce réseau.

↳ Affouages 2024

68 inscrits. Le marquage des lots a eu lieu le mercredi 20 novembre, en présence de Mme Tiphaine MARIE (ONF) et de messieurs Michel ALEXANDRE (garant) Fabrice BOURGEAT (garante et employé communal). Le tirage au sort des lots aura lieu en Mairie le lundi 2 décembre à 19 heures.

↳ Marché de Noël :

Dimanche 1^{er} décembre 2024, en centre bourg et dans la salle des loisirs.

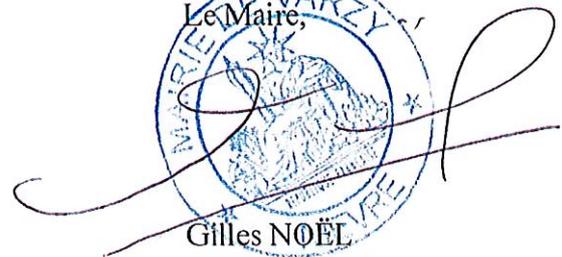
↳ Date du prochain conseil municipal :

Mercredi 18 décembre 2024 à 19 heures.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 35 minutes.

Transmis aux conseillers municipaux : le 10/12/2024

Affichage : le 10/12/2024

Le Maire,

Gilles NOËL